

Les documents de référence à afficher en classe



- * Les consignes d'évacuation des locaux
- * Le règlement intérieur de l'école
Il est « établi par le conseil d'école » et « approuvé ou modifié chaque année lors de la réunion du 1^{er} conseil d'école » (Circulaire n° 91-124 du 6 juin 1991).
Il est affiché et diffusé aux familles qui doivent le signer.
Il est possible d'afficher le règlement de la classe définit en début d'année par les enfants.
- * L'emploi du temps
- * La progression
Les élèves doivent acquérir un certain nombre de compétences entre le début et la fin de l'année scolaire. L'acquisition de celles-ci doit se faire en fonction de la progression établie.
- * La liste des textes
Il s'agit des comptines, chants et poésies.
- * Le tableau des services
- * Le tableau de répartition des élèves par âge
- * Le nom de l'enseignant et le niveau de la classe.